



DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Chicoutimi, le 13 septembre 1999



Monsieur Mario Leblanc
Ingénieur
Service de l'environnement, DRSLSJ-02
Ministère de l'environnement du Québec
3950, boul Harvey
Jonquières Qué
G7X 8L6

**Objet : Contamination possible de la nappe phréatique et transport de sols
contaminés par des camions équipés de remorques à grain**

Monsieur,

La Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean se voit préoccupée par certains faits soulevés dans la lettre adressée le 6 juillet 1999 à M. Jean-François Landry, directeur des opérations de Récupère Sol Inc. où vous évoquez la possibilité d'une contamination de la nappe phréatique par des BPC provenant du dépôt des neiges usées de l'entreprise et que celle-ci utilise parfois «des camions équipés de remorques à grains» pour le transport de sols contaminés.

En ce qui a trait à la protection de la nappe phréatique, une contamination par les hydrocarbures avait déjà été démontrée aux débuts des opérations de Récupère Sol Inc. (réf. : Commission technique et de concertation). Quelle en est la situation actuelle? Les installations piézométriques sont-elles toujours en fonction? A-t-on vérifié une contamination récente par les organochlorés? Cette contamination a-t-elle ou atteindra-t-elle les puits domestiques environnants? Y-a-t-il lieu d'imperméabiliser les lieux de disposition des neiges usées de l'entreprise?

Pour la question du transport des sols contaminés au moyen de remorques conçues pour voiturier le grain : est-il possible de mieux documenter cette situation quant à la fréquence de cette pratique, quant aux routes empruntées, quant à la caractérisation et la quantité des sols transportés, et quant à l'état et aux autres usages après utilisation des remorques en question.

Vous comprendrez, M. Leblanc, que nous sommes très préoccupés par une contamination éventuelle aux organochlorés des eaux souterraines ou d'un maillon de la chaîne alimentaire. L'accumulation de sols contaminés dans les corridors de transports et autour du site de Récupère Sol Inc. mérite aussi notre attention.

Dans un esprit de prévention, nous vous remercions à l'avance de toute l'attention que vous porterez pour documenter cette situation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Mario Brisson, m.d.
Adjoint médical, DSP-02
MB/gbp

c.c. : Dr Andy Kennedy, directeur, DSP-02



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DU SAGUENAY-
LAC-SAINT-JEAN

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Chicoutimi le 8 février 2000

Madame Hélène Tremblay
Directrice régionale
Ministère de l'environnement
Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3950, boul. Harvey (4^e étage)
Jonquière, Québec
G7X 8L6



Madame la Directrice,
Hélène

Cette lettre fait suite à notre conversation téléphonique de ce jour et concerne une demande d'information exprimée, il y a plusieurs mois, par la Direction de la santé publique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour laquelle nous n'avons pas encore obtenu de réponse écrite.

En effet, nous recevions, le 8 juillet 1999, la copie d'une lettre qui était adressée à monsieur Jean-François Landry, directeur de Récupère-Sol Inc, dans laquelle il était fait mention de deux situations pour lesquelles il s'avérait nécessaire pour nous d'obtenir plus d'informations. Une lettre, en date du 13 septembre 1999, vous est donc parvenue à cet effet.

La venue de l'unité mobile TAGA pendant l'hiver 1998 avait permis d'identifier un problème d'émanations fugitives liées en bonne partie au déchargement des sols contaminés et au manque d'étanchéité de la « grande tente » utilisée pour entreposer les sols contaminés en attendant le traitement de ces sols. Nous savons que ce problème a fait l'objet de nombreux échanges entre vos services et la compagnie et qu'un plan d'action visant à corriger cette situation a été élaboré. Cependant la contamination des neiges usées sur le site de l'usine pendant l'hiver 1999 démontre que cette situation n'était pas corrigée à ce moment. Pendant l'hiver 1999, une demande de transport de la neige accumulée sur le site de la compagnie aurait été effectuée à la municipalité de Saint-Ambroise pour qu'elle soit remise dans le site municipal des neiges usées. Ce site n'étant apparemment pas conforme aux normes du ministère de l'Environnement, cette demande n'a pu être acceptée. Par le biais de nos intervenants respectifs, nous vous avons exprimé à plusieurs reprises le souhait que la municipalité de Saint-Ambroise soit avisée de la situation de contamination des neiges du site de Récupère-Sol Inc., de telle sorte qu'elle détienne l'ensemble des informations pertinentes à la gestion de ce dossier. En date de ce jour, rien ne permet de croire que la municipalité a été informée.

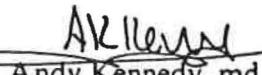
Par ailleurs, votre lettre à monsieur Landry datée du 6 juillet, relatait la possibilité que des « camions équipés de remorques à grains soient parfois utilisés pour le transport de sols contaminés ». Cette situation a, par ailleurs elle aussi, fait l'objet dans la lettre déjà mentionnée, d'une demande d'informations supplémentaires. Nous aimerions savoir « s'il est possible de mieux documenter cette pratique, quant aux routes empruntées, quant à la caractérisation et la quantité des sols transportés, et quant à l'état et aux autres usages après utilisation des remorques en question ».

Notons que plusieurs conversations téléphoniques ont eu lieu à ce sujet pendant l'été et surtout à l'automne 1999 entre monsieur Mario Leblanc responsable, pour votre ministère, de ce dossier et monsieur Mario Brisson, médecin-conseil chez nous. Ces échanges ont permis de nous rassurer sur les risques pour la santé de la population, du moins à court et à moyen terme. Il n'en reste pas moins, que notre lettre implique une réponse plus élaborée et précise. Par exemple, la nappe phréatique a-t-elle ou n'a-t-elle pas été contaminée par les neiges usées du site de Récupère-Sol Inc.? « Quelle en est la situation actuelle? Les installations piézométriques sont-elles toujours en fonction? A-t-on vérifié une contamination récente par les organochlorés? Cette contamination a-t-elle ou atteindra-t-elle les puits domestiques environnants? Y-a-t-il lieu d'imperméabiliser les lieux de dispositions des neiges usées de l'entreprise? ».

Il est impératif pour nous d'obtenir des réponses adéquates et complètes pour chacune de ces questions. Même si les situations qui ont été évoquées ne semblent pas, à la lueur des informations que nous avons obtenues verbalement dans les derniers mois, représenter un danger immédiat pour la population vivant autour des installations de Récupère-Sol Inc., elles sont, pour nous, suffisamment préoccupantes. Par ailleurs, il nous apparaît primordial encore une fois, que les éléments pertinents de ce dossier soient amenés à la connaissance de la municipalité de Saint-Ambroise.

Espérant que vous pourrez donner une suite favorable à notre demande, veuillez agréer Madame la Directrice, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Helène


Andy Kennedy, md
Directeur
AK/gbp



Jonquière, le 27 mars 2000

Monsieur Andy Kennedy, Md
Directeur
Direction de la santé publique
930, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 7K9

**Objet : Votre lettre du 8 février 2000 concernant la compagnie Récupère Sol inc.
N/Réf. : 7610-02-01-06038**

Monsieur,

Je veux tout d'abord m'excuser du délai de réponse à votre lettre du 8 février dernier concernant vos interrogations reliées à deux aspects découlant des activités de la compagnie Récupère Sol inc. de Saint-Ambroise.

Problème de neige contaminée

Concernant ce premier aspect, les efforts de notre direction régionale sont orientés de façon prioritaire à régler le problème à la source, c'est-à-dire par la réalisation de travaux correctifs permettant de diminuer drastiquement les émissions fugitives de contaminants dans l'environnement. À cet effet, Récupère Sol inc. devrait installer prochainement des portes électriques à la place des toiles qui ont servi jusqu'à présent à obturer les ouvertures servant au déchargement des camions. De plus, deux nouveaux systèmes d'épuration de l'air évacué par les systèmes de ventilation du bâtiment d'entreposage sont aussi prévus.

Par ailleurs, notre direction régionale a demandé et obtenu de Récupère Sol inc. divers renseignements en rapport avec ce sujet. Vous trouverez en annexe, une copie des renseignements reçus de l'entreprise le 21 mars dernier. Ces renseignements précisent que la superficie de sol contaminé par la neige a été excavée sur une profondeur de deux pouces puis traitée thermiquement. Parallèlement à ces démarches auprès de l'entreprise, notre direction régionale a prélevé de nouveaux échantillons de neige usée (le résultat de leur analyse reste à venir). De plus, la réalisation d'une campagne d'échantillonnage des piézomètres est prévue au cours des prochaines semaines. Finalement, il convient de préciser que l'entreprise puise dans la nappe phréatique une quantité considérable d'eau pour faire le refroidissement des gaz du procédé thermique,

...2

Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean
3950, boul. Harvey (4e étage)
Jonquière (Québec) G7X 6L6

Téléphone : (418) 695-7883
Télécopieur : (418) 695-7897
Internet : dr02@mef.gouv.qc.ca



ce qui diminue considérablement les risques d'une contamination étendue de la nappe phréatique.

Contamination possible de remorques à grain

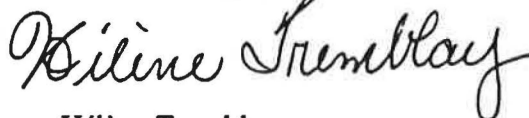
En ce qui concerne ce deuxième aspect, l'entreprise Récupère Sol inc. avait répondu à notre lettre du 6 juillet 1999 en affirmant que les entreprises de transport qu'elle engage ont toutes les autorisations nécessaires pour le transport de sols contaminés. De plus, Récupère Sol inc. affirme que, lors du départ des camions, le manifeste de transport indique systématiquement dans la case « décontamination » que le camion et la boîte ne sont pas décontaminés. Il est clair pour cette entreprise qu'il est de la responsabilité des transporteurs de faire décontaminer leurs équipements lorsque nécessaire. De plus, Récupère Sol inc. nous a transmis une lettre émise par la compagnie de transport Laidlaw (cette dernière réalise la majorité des transports de sols contaminés pour Récupère Sol inc.). Elle affirme qu'elle recouvre l'intérieur de ses remorques avec deux couches de polythène avant d'y déposer des matières dangereuses. Laidlaw ajoute qu'elle n'a pas pour politique de transporter une matière destinée à la consommation humaine ou animale à la suite d'un transport d'une quelconque matière dangereuse ou résidu dangereux.

Rencontre d'information avec la Municipalité

L'organisation d'une rencontre d'information pour expliquer les détails du suivi environnemental de Récupère Sol inc. relève strictement de la compétence de cette entreprise. Nous sommes favorables à une telle démarche. Toutefois, jusqu'à présent, nous croyons être suffisamment intervenus auprès de cette entreprise pour lui demander d'informer adéquatement les autorités locales et la population concernée.

Soyez assuré, Monsieur, de notre entière collaboration dans le suivi de ce dossier.

La directrice régionale,



Hélène Tremblay

HT/ML/ds

p.j. Renseignements reçus de Récupère Sol Inc. le 21 mars dernier.